



J'aime

0

Tweet

0

Bien circuler, Bien stationner !

LA FARLÈDE PRATIQUE - Mis en ligne le 20 mars 2012

Le stationnement offert

Le disque européen de stationnement est obligatoire et utilisable sur les zones bleues uniquement, en France et partout en Europe. Il est offert aux résidents farlédois en liaison avec l'association des commerçants en vue d'améliorer le stationnement et la fréquentation des commerces. Chaque conducteur doit placer un disque derrière le pare-brise et y faire figurer son heure d'arrivée. Le défaut de mise en place du disque ou un dépassement de la durée de stationnement vous expose à une amende de 1ère classe (17 €).



Le disque européen de stationnement est le moyen de contrôler la durée de stationnement en zone bleue. Le stationnement reste gratuit. Ainsi, pour stationner son véhicule à La Farlède, chaque conducteur doit placer un disque de stationnement derrière le pare-brise et y faire figurer son heure d'arrivée.

Ce disque ne comporte qu'une seule fenêtre. Les automobilistes doivent désormais indiquer uniquement leur heure d'arrivée. L'heure d'arrivée sur le disque s'affiche par tranches de 10 minutes. Le temps maximal autorisé n'est plus standard. Il est déterminé par la collectivité. Des panneaux de signalisation informent de la durée de stationnement autorisée. Pour connaître les plages horaires d'utilisation du disque, se référer aux panneaux d'information de la zone bleue.

Les disques sont disponibles gratuitement, pour les Farlédois en Mairie, à la Police Municipale et à la médiathèque Eurêka, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Ce disque est offert par la Ville de La Farlède, en relation avec l'association des commerçants en vue d'améliorer le stationnement et la fréquentation des commerces - Tél : 04 94 27 85 85

Le saviez-vous ?

A La Farlède, la durée de stationnement autorisée est limitée à 1h30. Les horaires de stationnement sont de 9h à 12h et de 15h à 18h. Avant l'été, des arrêts minute seront ajoutés sur le pourtour de la place de l'Hôtel de Ville, pour une durée de stationnement plus courte.